

ANNEXES

ANNEXE 1					
enquêtes commandées et réalisées depuis 2021	par qui	à quelles dates	pour quelles thématiques et populations	pour quels coûts TTC	TOUS résultats/rapports publiquement disponibles et accessibles
Plan de mobilité des entreprises	Bruxelles Environnement	Enquête tous les 3 ans, dernière en date : 30/06/2021-30/01/2022	Par les coordinateurs mobilité des entreprises, via un formulaire sur irisbox. Objectif : Diagnostic de la mobilité des employés des entreprises de plus de 100 employés sur un même site	-	Non (cf. données personnelles). L'analyse générale des résultats est publiée sur le web (https://environnement.brussels/thematiques/mobilite/les-plans-de-deplacements/plan-de-deplacements-entreprise/les-resultats-des-pde) mais pas encore pour cette dernière enquête.
Comportement exemplaire des pouvoirs publics en matière de transport : flotte de véhicules	Bruxelles Environnement	Enquête annuelle, dernière en date : 31/12/2020-30/04/2021	Par les autorités publiques régionales et communales, via un formulaire web. Objectif : Encourager la gestion durable du parc automobile par les autorités publiques et contrôler le respect des obligations légales en matière de performances environnementales des véhicules lors de leur achat ou de leur location.	-	Disponible via le centre de documentation du site web de Bruxelles Environnement (jusqu'en 2020, le rapport 2021 sera publié d'ici quelques jours) et sur la page exemplarité des flottes publiques (https://environnement.brussels/thematiques/mobilite/flottes-publiques)
Enquête Energie	Bruxelles Environnement	Enquête annuelle	Par un échantillon variable d'entreprises privées et de services publics bruxellois (sauf si le permis d'environnement de l'entreprise l'impose, participation volontaire), via une plate-forme en ligne. Objectif : enquête relative à la consommation énergétique des secteurs industriel et tertiaire bruxellois (consommations par vecteur et diverses	-	Non. Résultats intégrés dans le bilan énergétique régional

			caractéristiques des bâtiments et/ou des activités demandées)		
Baromètre nature	AQRate	Premier trimestre 2022	Opinions et perceptions de la nature en ville (biodiversité, espaces verts, forêt de Soignes) dans le cadre de l'actualisation du rapport sur l'état de la nature – grand public de 16 ans et plus (1583 répondants online et face to face)	46796,75 € TVAC	Disponible avant fin 2022 sur le centre de documentation de BE, accompagné d'une fiche d'analyse dans le rapport sur l'état de la nature/l'état de l'environnement
Sondage évaluation stratégie Low Emission Mobility	AQ Rate	Juillet/août 2022	Analyse qualitative et quantitative de la connaissance, l'anticipation et l'adhésion de la population belge à la Low Emission Mobility Cible : Population bruxelloise (automobilistes et non-automobilistes) + automobilistes belges	48333,45 €	Non. Résultats utilisés en interne pour servir de base à l'élaboration de la stratégie communication « Sortie du thermique »
Consumer monitor	VUB (via le marché ZEPA)	Septembre 2022	Enquête au niveau européen (10 pays dont la Belgique, avec un échantillon spécifique RBC d'au-moins 1000 participants bruxellois) : Comprendre l'attitude, la perception et l'intention des Bruxellois concernant les véhicules électriques	17.153, 50 euros (inclus dans le marché ZEPA)	Les résultats de l'enquête seront disponibles en décembre 2022-janvier 2023. L'enquête cadre dans le EAFO (www.eafo.eu) qui est fait chaque année pour différents pays européens.

ANNEXE 2

enquêtes en cours	budgets y afférents	qui mène ces enquêtes	pour quoi faire
Cf. les enquêtes annuelles reprises en annexe 1			
Good Food	36.000€ TTC		baseline de la stratégie Good Food 2
Analyse des perceptions des porteuses/teurs de projets environnementaux citoyens soutenus dans le cadre de les appels à projets « Inspirons le Quartier »	22.499,95 € TVAC	AQ Rate	Alimenter l'évaluation des performances du dispositif d'appel à projets citoyens « Inspirons le Quartier » et « Quartiers Durables Citoyens », lancé depuis 2016 en RBC. Ceci en vue du monitoring du futur nouveau dispositif d'appel à projets sur le même thème, qui sera lancé en 2023 => évaluation de l'impact du projet
Enquête quantitative pour objectiver l'implémentation de la législation « Son amplifié » sur le terrain	46324,85 €	AQ Rate	Enquête réalisée dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 16 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 janvier 2017 fixant les conditions de diffusion du son amplifié dans les établissements ouverts au public. L'enquête s'adresse à deux publics cibles distincts : - gestionnaires d'établissements et d'évènements - grand public L'objectif est d'identifier les difficultés rencontrées par les professionnels, l'évolution des pratiques de diffusion du son amplifié, la diminution des niveaux

			sonores, l'améliorer de la protection du public....
Evaluation du service de coaching du Mobility coach, service mis en place afin d'aider les personnes impactées par la LEZ de pouvoir s'orienter vers les meilleures alternatives de déplacement,	Cf. marché du Mobility Coach	Consortium Espace Mobilité, Traject et Good Planet	Pouvoir s'assurer de la qualité et de la pertinence du service proposé
Enquête prime Bruxell'Air qui permet d'évaluer le fonctionnement, les produits proposés et le service d'accompagnement du Mobility Coach dans le cadre de la prime Bruxell'Air	Cf. marché du Mobility Coach	Consortium Espace Mobilité, Traject et Good Planet	pouvoir évaluer la prime : s'assurer de la qualité du fonctionnement de la prime (formulaire, communication, etc) et de la qualité du service d'accompagnement du mobility coach.

ANNEXE 3

enquêtes à l'étude ou à l'agenda	budgets y afférents	qui doit mener ces enquêtes	pour quoi faire
Cf. les enquêtes annuelles reprises en annexe 1			
Réalisation de mesures de bruit et d'interviews en parallèle dans des établissements qui diffusent du Son amplifié	À définir	Le sous-traitant chargé de ces enquêtes aura un profil de bureau d'étude généraliste en environnement.	Enquête à réaliser dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 16 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 janvier 2017 fixant les conditions de diffusion du son amplifié dans les établissements ouverts au public.